Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260610-20260601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 27/05/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Secrétaire de séance : Bertrand FONTAINE
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de Voix : 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda, Mme. HELOU Fabienne, M. FONTAINE Bertrand et M. DEFFAINS Jérémy.

Absents excusés : M. FOUR Éric

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. FOUR Éric à Mme. HELOU Fabienne

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20260601

Objet de la délibération : Sénatoriales – Élection des délégués et suppléants

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, Mme. SAUDRAIS Vanessa, Mme. GIRARD Charlotte.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

b) Les candidatures enregistrées pour l'élection des délégués :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260610-20260601-DE

- *M. HENRY Serge*
- *Mme. SAUDRAIS Vanessa*
- *Mme. LE GOFF Véronique*

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 8

c) Élection des délégués

Nombre de suffrages obtenus :

- M. HENRY Serge 12 voix
- Mme. SAUDRAIS Vanessa 12 voix
- Mme. LE GOFF Véronique 11 voix
- M. RAMEL Pascal 1 voix

M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa et Mme LE GOFF Véronique ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

La même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

d) Les candidatures enregistrées pour l'élection des suppléants :

Mme. CARESMEL Marie-Thérèse
M. ESNAULT Christophe
M. FONTAINE Bertrand

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 8

e) Élection des suppléants

Nombre de suffrages obtenus :
- Mme. CARESMEL Marie-Thérèse 12 voix
- M. ESNAULT Christophe 12 voix
- M. FONTAINE Bertrand 12 voix

Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe et M. FONTAINE Bertrand ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260610-20260601-DE

En annexe, le procès-verbal de l'élection.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360

Délibération rendue exécutoire
Publiée le :
Transmise à la Préfecture d'Ille et Vilaine
Pour contrôle de légalité le :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260610-20260601-DE